



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 1 mars 2016  
19 heures 00

-----

FL/MG

N° 001963

Pôle Prévention -  
Demande de  
subvention pour  
l'action lutte contre le  
racisme et  
l'antisémitisme

Affiché le :

VOTES POUR : 32

VOTES CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 0

Le mardi 1 mars 2016 à 19 heures 00 le Conseil Municipal, convoqué le 24 février 2016, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DES FETES, sous la Présidence de **Dominique SANTONI**, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : Mme Dominique SANTONI (Maire d'Apt), M. Jean AILLAUD (1er Adjoint), Mme Isabelle VICO (2e Adjointe), M. André LECOURT (3e Adjoint), Mme Emilie SIAS (4e Adjointe), M. Cédric MAROS (5e Adjoint), Mme Véronique ARNAUD-DELOY (6e Adjointe), M. Patrick ESPITALIER (7e Adjoint), Mme Marcia ESPINOSA (8e Adjointe), M. Yannick BONNET (9e Adjoint), Mme Isabelle TAILLIER (Conseillère Municipale), M. Frédéric SACCO (Conseiller Municipal), Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale), M. Laurent DUCAU (Conseiller Municipal), Mme Monique CARRETERO (Conseillère Municipale), M. Jean-Louis DE LONGEAUX (Conseiller Municipal), Mme Gaëlle LETTERON (Conseillère Municipale), M. Sébastien CHABAUD (Conseiller Municipal), Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère Municipale), M. Jean-Claude ALLAMANDI (Conseiller Municipal), Mme Isabelle MORARD-PONTET (Conseillère Municipale), M. Jean-Louis CULO (Conseiller Municipal), Mme Amel EL BOUYOUSFI (Conseillère Municipale), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller Municipal), Mme Fatima ARABI (Conseillère Municipale), M. Olivier CUREL (Conseiller Municipal), Mme Peggy RAYNE (Conseillère Municipale), M. Christophe CARMINATI (Conseiller Municipal), Mme Marie-Christine KADLER (Conseillère Municipale), M. Henri GIORGETTI (Conseiller Municipal), Mme Isabelle PITON (Conseillère Municipale)

**ONT DONNE PROCURATION** : M. Laurent GUICHARD (Conseiller Municipal) donne pouvoir à M. Jean AILLAUD (1er Adjoint)

**ABSENTS EXCUSES** : Mme Maryse LAMY (Conseillère Municipale)

La séance est ouverte, Mme Amel EL BOUYOUSFI est nommée Secrétaire.

La Ville d'Apt a décidé de s'engager pour la deuxième année consécutive, dans un programme de lutte contre le racisme et la xénophobie, par le biais d'un partenariat entre les écoles primaires de la Ville d'Apt, les établissements du second degré public et privés, les stagiaires ETAPS de l'ANPEP (Association Nationale Pour l'Emploi Permanent), et le site mémorial du Camp des Milles.

Les partenaires visés par ces projets sont :

- les écoles primaires Giono, Bosco et Saint Exupéry,
- La cité scolaire Charles de Gaulle (collège et lycée),
- Le collège J. D'Arc,
- L'ANPEP,

La Direction du Site Mémorial du Camp des Milles a conventionné avec M. le Préfet de la Région PACA afin que ce site devienne un opérateur œuvrant sur les quartiers cibles dans le cadre de la Politique de la Ville, sur le thème de la lutte contre les discriminations, le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie.

Ces programmes s'adressent à un public essentiellement scolaire, (CM2, collégiens, lycéens, stagiaires de l'ANPEP)

De par une Convention triennale, sont prévus des travaux en amont dans les établissements scolaires, la tenue d'ateliers aux contenus spécifiques sur le site du mémorial, la visite proprement dite du Site, ainsi qu'un accompagnement des équipes pédagogiques sur cette période.

Afin de réduire les coûts, il sera demandé aux élèves de venir avec un pique-nique afin de se restaurer sur place lors de la pause méridienne.

Effectifs prévisionnels 2016 Visite du Site Mémorial du Camp des Milles

	Etablissements	Niveaux	Nombre de classes concernées	Nombre d'élèves concernés	Nombres d'accompagnants (enseignants et autres)	
ECOLE PRIMAIRE S DE LA VILLE D'APT	ECOLE BOSCO	CM2	3	60	6	TOTAL BOSCO
	total Bosco	CM2	3	60	6	66
	ECOLE GIONO	CM2	2	40	6	TOTAL GIONO
	Total Giono	CM2	2	40	6	46
	ECOLE ST EXUPERY	CM2	1	42	4	TOTAL ST EXUPERY
	Total St Exupéry	CM2	1	42	4	46
ANPEP	ANPEP	1	1	12	2	TOTAL ANPEP
	Total ANPEP	1	1	12	2	14
VILLE D'APT	Ville d'Apt & associés				6	TOTAL VILLE D'APT
	Total Ville d'Apt				6	6
COLLEGE JEANNE D'ARC	COLLEGE JEANNE D'ARC	3ème	3	77	6	TOTAL J. D'ARC
	Total J. D'Arc	3ème	3	77	6	83
CITE SCOLAIRE CHARLES DE GAULLE		3ème	8	224	16	TOTAL Collège CdG
	Collège CdG	3ème	8	224	16	240
	Total coll CdG	3ème	8	224	16	
	Lycée CdG	1ère GT	4	96	4	TOTAL Lycée CdG
	Total lycée CdG	1ère GT	4	96	4	100
	Lycée pro CdG		6	107	6	TOTAL Lycée pro CdG
Total Lycée pro CdG		6	107	6	113	
TOTAUX			28	658	56	714

Au regard du nombre d'élèves concernés (658, ainsi que 56 accompagnants en effectifs prévisionnels), les visites seront étalées sur 2 jours au mois de décembre 2016.

- I) Un partenariat entre des établissements scolaires de la Ville d'Apt (primaires-CM2, et Cité scolaire Charles de Gaulle), l'ANPEP, et l'Observatoire pour la Laïcité en Provence (OLPA) et La Ligue de l'Enseignement.

On peut distinguer 3 niveaux distincts de travaux sur la Laïcité :

- Pour les CM2 des écoles primaires : Fourniture de 1350 livrets sur le thème de la laïcité et des institutions (1 kit est composé de 3 fascicules : La Maison pour tous, la Mairie, et l'école pour tous). 150 kits par école ont été distribués le 23 novembre 2015,

GRILLE STATISTIQUE POLITIQUE DE LA VILLE								
FASCICULES CONTES LAÏQUES ELEVES DE CM2								
Etablissement	Enseignant	Total élèves participants	Sexe (H/F)		St Michel	St Joseph/La Marguerite	Centr e-Ville	Autre ville ou autre quartier d'Apt
			H	F				
Ecole Giono	Mme Lautier	19	10	9	1	2	5	11
	M. Minel	20	12	8	2	2	5	11
Total Giono		39	22	17	3	4	10	22
Ecole St Exupéry	Mme Vernis	31	13	18	18	0	0	13
Total St Exupéry		31	13	18	18	0	0	13
Ecole Bosco	Mme Barcon	20	11	9	0	1	6	13
	Mme Markowitch	21	10	11	2	3	6	10
Total Bosco		39	20	19	1	3	12	23
TOTAUX		109	55	54	22	7	22	58

Pourcentage des bénéficiaires par sexe : **50.6%** de garçons et **49.4%** de filles,

Pourcentage des bénéficiaires du quartier de St Michel : **20.2%**,

Pourcentage des bénéficiaires du quartier St Joseph/La Marguerite : **6.4%**,

Pourcentage des bénéficiaires du quartier Centre-ville : **20.2%**,

Pourcentage des bénéficiaires d'autres villes ou d'autres quartiers de la Ville : **53.2%**,

Pourcentage des bénéficiaires des quartiers Politique de la Ville : **46.8%**,

- Pour les lycéens, les 4<sup>ème</sup> – 3<sup>ème</sup> du collège Charles de Gaulle et étudiants de l'ANPEP, diffusion et travaux autour du film « La séparation » en décembre 2015, au sein de la cité scolaire Charles de Gaulle,
- L'organisation d'une semaine de la Laïcité et de la Citoyenneté entre les 14 et 18 décembre 2015 à la Cité scolaire Charles de Gaulle, via une exposition offerte par l'OLPA et la Ligue de l'enseignement sur le thème de l'Histoire de la Laïcité. Ouverte aux élèves de collège et de lycée de la Cité Scolaire Charles de Gaulle et stagiaires de l'ANPEP, cette exposition a également été animée par les enseignants d'Histoire Géographie et éducation civique,

GRILLE STATISTIQUE POLITIQUE DE LA VILLE								
EXPOSITION OLPA / LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT - DIFFUSION "LA SEPARATION"								
Etablissement	Enseignant	Total élèves participants	Sexe (H/F)		St Michel	St Joseph/La Marguerite	Centre-Ville	Autre ville ou autre quartier d'Apt
			H	F				
LYCEE CHARLES DE GAULLE	M PAULET (1ES1)	21	8	13	3	0	2	16
	M. GIAMBERNI (2 CAP APR)	6	3	3	1	0	0	5
	Mme BERTAGNE (2 GA)	15	4	11	1	1	3	10
	Mme RIGOUARD (1S1)	ELEMENTS STATISTIQUES NON-COMMUNIQUEES						
	M. TRUPHEMUS (1 STMG)							
	M. TRUPHEMUS (1 S2)							
Total lycée		42	15	27	5	1	5	31
COLLEGE CHARLES DE GAULLE	Mme Gaudin (4ème)	25	12	13	5	0	4	16
	4ème	ELEMENTS STATISTIQUES NON-COMMUNIQUEES						
	4ème							
	4ème							
	4ème							
	4ème							
	4ème							
	4ème							
	3ème							
	3ème							
	3ème							
	3ème							
	3ème							
	3ème							
	3ème							
Total collège		25	12	13	5	0	4	16
ANPEP	M. DJEBALLI (ETAPS)	8	4	4	3	1	2	2
Total ANPEP		8	4	4	3	1	2	2
TOTAUX		75	31	44	13	2	11	49

Pourcentage des bénéficiaires par sexe : **41%** de garçons et **59%** de filles,  
 Pourcentage des bénéficiaires du quartier de St Michel : **17.3%**,  
 Pourcentage des bénéficiaires du quartier St Joseph/La Marguerite : **2.7%**,  
 Pourcentage des bénéficiaires du quartier Centre-ville : **14.7%**,

Pourcentage des bénéficiaires d'autres villes ou d'autres quartiers de la Ville : **65.3%**,  
 Pourcentage des bénéficiaires des quartiers Politique de la Ville : **34.7%**,

GRILLE STATISTIQUE POLITIQUE DE LA VILLE							
ACTION LAÏCITE ET LUTTE CONTRE LE RACISME							
ACTION	Total élèves participants	Sexe (H/F)		St Michel	St Joseph/La Marguerite	Centre-Ville	Autre ville ou autre quartier d'Apt
		H	F				
Sortie Camp des Milles	191	92	99	27	8	36	120
Expo OLPA / La Séparation	75*	31	44	13	2	11	49
Fascicules Laïcité Ecoles primaires	109	55	54	22	7	22	58
<b>TOTAUX</b>	<b>375</b>	<b>178</b>	<b>197</b>	<b>62</b>	<b>17</b>	<b>69</b>	<b>227</b>

\* Les éléments statistiques ne sont pas complets, de par l'absence de communication de données de certains enseignants de la Cité scolaire Charles de Gaulle.

Pourcentage des bénéficiaires par sexe : **47.5 %** de garçons et **52.5 %** de filles,  
 Pourcentage des bénéficiaires du quartier de St Michel : **16.5 %**,  
 Pourcentage des bénéficiaires du quartier St Joseph/La Marguerite : **4.5 %**,  
 Pourcentage des bénéficiaires du quartier Centre-ville : **18.4 %**,

Pourcentage des bénéficiaires d'autres villes ou d'autres quartiers de la Ville : **60.5 %**,  
 Pourcentage des bénéficiaires des quartiers Politique de la Ville : **39.5 %**,

#### LA POLITIQUE DE LA VILLE

Il est rappelé au conseil municipal la délibération n° 1831 du 8 avril 2015 sur le nouveau cadre contractuel de la Politique de la Ville en faveur des nouveaux quartiers prioritaires pour la période 2015-2020, la mise en place des Conseils Citoyens organe de co-construction de la politique de la Ville avec les habitants.

Les thématiques suivantes ont été retenues pour le quartier prioritaire de la Ville d'Apt :

- Habitat et espaces publics,
- Tranquillité publique et Lutte contre la Délinquance,
- Développement économique et emploi,
- Jeunesse, parentalité et Education,
- Culture et Sport,
- Santé,
- Accès aux Droits et Lutte contre les discriminations,

C'est dans le cadre de la mise en œuvre de ces objectifs que l'action Lutte contre le Racisme et l'Antisémitisme est présentée aux financements du Contrat de Ville, pour l'année 2016.

Ce partenariat entre la Ville d'Apt, les établissements scolaires de la Ville d'Apt, l'ANPEP, et le Site Mémorial du Camp des Milles, fait l'objet d'une nouvelle demande de subvention auprès des partenaires du Contrat de Ville.

Le plan de financement prévisionnel de cette action pour l'année 2016, dans le cadre de la Politique de la Ville, est le suivant :

CHARGES PREVISIONNELLES				PRODUITS PREVISIONNELS	
Action 2016 site Mémorial du Camp des Milles - Lutte contre le racisme				Autres subventions	Total (€)
	Effectifs				
	Classes	Elèves	Accompagnants		
Ecoles primaires	5	117	14	Etat - Acsé	3 060 €
Collège J. D'arc	3	77	6		
ANPEP	1	12	2		
Collège CdG	8	224	16	Conseil Régional Contrat de Ville	3 060 €
Lycée CdG	4	96	4		
Lycée pro CdG	6	107	6		
Pôle Prévention & Ville d'Apt			6	Conseil Départemental Contrat de Ville	3 060 €
Entrée, médiation, ateliers (12,50€)	Nombre d'élèves (1)			Total (€)	
	633			7 912 €	
Loc salle repas (1€/élève)	633			633 €	CCPAL
Entrées, accompagnants enseignants (0€)	Nombre d'accompagnants (2)				
	54			0 €	
Transport Apt/Cavaillon A/R (13 cars)	Total participants (1)+(2)			3 978 €	Ville d'Apt
	687				1 515 €
Mise à dispo agents	1232			1 232 €	
Total charges de l'action site Mémorial du Camp des Milles - Lutte contre le racisme				13 755 €	Total produits
					13 755 €

Il est précisé au conseil que les financements proposés aux partenaires devront être validés par les instances décisionnelles de chaque financeur.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le dépôt de demande de subventions aux partenaires financeurs, dans le cadre de la Politique de la Ville.

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2211-1, L.2211-4, L.2215-2,

VU la loi n°95-73 du 21 janvier 1995 d'orientation et de programmation relative à la sécurité,

VU la loi n°2006-396 du 31 mars 2006 pour l'égalité des chances,

VU la loi n°2007-297 du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance,

Vu le décret n°2007-1126 du 23 juillet 2007 relatif au conseil local et au conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance, le Plan National de Prévention de la Délinquance pour la période 2013-2017, le Plan Départemental de Prévention de la Délinquance dans le Vaucluse qui en découle,

VU la circulaire NOR/INT/K/0057/C du 4 mai 2007 relative à l'application de l'article 5 de la loi du 5 mars 2007 relatif au Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD),

VU la loi 2014-173 du 21 février 2014 dite de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, pour laquelle La Prévention de la Délinquance, l'Education et la Citoyenneté sont des volets majeurs,

VU la délibération n° 1831 du 8 avril 2015 sur le nouveau cadre contractuel de la Politique de la Ville en faveur des nouveaux quartiers prioritaires pour la période 2015-2020, la mise en place des Conseils Citoyens organe de co-construction de la politique de la Ville avec les habitants,

VU la délibération n° 1856 du 23 juin 2015 approuvant le Contrat de Ville 2015-2020,

VU le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance de la Ville d'Apt,

Considérant qu'aux termes des textes susmentionnés, madame le Maire anime et coordonne les actions de prévention de la délinquance au niveau local, qu'en l'espèce, elle préside le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance,

Considérant les actions, telle la Lutte contre le Racisme et l'Antisémitisme, qui peuvent être subventionnées dans le cadre de la Politique de la Ville,

## **LE CONSEIL A L'UNANIMITE**

**APPROUVE** la présentation de cette action aux demandes de financements de la Politique de la ville, et le dossier de demande de subvention afférent,

**APPROUVE** le montant total alloué par la Ville d'Apt à cette action, soit **1.515 €**,

**SOLLICITE** un montant total de subvention de **3.060 €** au titre de l'Agence nationale pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des chances (Acsé),

**SOLLICITE** un montant total de subvention de **3.060 €** au titre de la Politique de la Ville dans le cadre des Contrats de Ville, auprès du Conseil Régional PACA sur les Volets Prévention et Education, et Lutte contre les discriminations,

**SOLLICITE** un montant total de subvention de **3.060 €** au titre de la Politique de la Ville dans le cadre des Contrats de Ville, auprès du Conseil Départemental du Vaucluse, sur les Volets Prévention et Education, et Lutte contre les discriminations,

**SOLLICITE** un montant total de subvention de **3.060 €** au titre de la Politique de la Ville dans le cadre des Contrats de Ville, auprès de la Communauté de Communes du Pays d'Apt Luberon (CCPAL), sur les Volets Prévention et Education, et Lutte contre les discriminations,

**DIT** que les sommes nécessaires au financement de l'action de Promotion de la Laïcité et pour la Lutte contre le Racisme et l'Antisémitisme, seront inscrites au budget 2016,

**AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer tous documents se rapportant à ces dossiers.

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**LE MAIRE**  
**Dominique SANTONI**